

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communales-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20161205\_12

### Séance du 5 décembre 2016

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 14

**Date de la convocation :**

26 novembre 2016

**Date d'affichage :**

12 décembre 2016

L'an deux mil seize, le cinq décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERY.

Étaient absents excusés : Nicolas GRIFFOND, Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNERY.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

---

**Objet : Trésorerie du budget annexe « Assainissement »**

Vu la délibération du 8 mai 2008, décidant le vote de subventions communales ;

Vu le vote des budgets primitifs 2008, 2009, 2012 et 2013 proposant le vote de crédits afin de financer les travaux liés à l'assainissement du bourg et de ses hameaux de 28 209,00 €, 279 838,00 €, 160 539,00 € et 18 766,00 € ;

Vu la délibération du 4 avril 2016 votant une avance de trésorerie de 30 000,00 € au budget annexe « Assainissement » ;

Après avoir consulté les services de la Trésorerie de Champagnole et sous les directives de ceux-ci ;

M. le Maire propose au conseil municipal de verser au budget communal une partie de la trésorerie transférée pour le bon fonctionnement du budget annexe et autonome « Assainissement » à hauteur de 50 000 €.

Le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces nécessaires.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

*Florent SÉRRETTE*